

O.S.V.

Opération Sécurité Vacances

Les actes de **malveillance**, le **vandalisme** et les **vols** par **effraction** sont une **menace** constante et croissante engendrant des conséquences **coûteuses** et de graves préjudices moraux.

Les chiffres des statistiques démontrent **une augmentation de 12% des cambriolages** sur l'année écoulée.

Vous vous absentez ? Vous partez en vacances ?

Une protection s'impose aujourd'hui comme un réflexe naturel !

Faites appel aux services de PROXY Sécurité ! Vous assurez ainsi la surveillance de votre habitation, de votre logement ou de votre commerce pendant vos absences pour un budget abordable.

Nous vous proposons :

- Des patrouilles de Sécurité Mobile sur 24H (1 passage jour + 2 passages de nuit), à horaires aléatoires pour le contrôle de vos accès (portes, fenêtres, garages, etc.).
- La vérification de la « normalité » de la situation, une protection simple par dissuasion active.
- L'affichage de pancartes de prévention.
- La mise en place de mesures conservatoires en cas de problème avéré et l'information selon vos consignes des personnes de votre choix.
- Le dépôt à l'endroit de votre choix d'un avis de passage sous enveloppe cachetée.
- La transmission dès votre retour des relevés électroniques de nos différents passages, vous aurez ainsi une confirmation infalsifiable de notre intervention.

Tarifs :

- Forfait O.S.V. 7 Jours à partir de 150.00 euros HT (dans un rayon de 20 Kms – Départ de Lutterbach).
- Forfait O.S.V. 2 semaines à partir de 280.00 euros HT (dans un rayon de 20 Kms – Départ de Lutterbach).

Autre secteur merci de nous consulter pour une étude de faisabilité.

PROXY Sécurité Sarl • 49, rue du Gal De Gaulle • 68460 LUTTERBACH
Tel. 0974 762 894 – Fax : 0826 715 072 (Prix d'un appel local)

Société Privée • Capital de 7600 € • RCS de Mulhouse • Code NAF 8010Z •
N° SIRET 494 469 091 00016 • N° SIREN 494 469 091 • Agrément N°2007-113-12 délivré
par la Préfecture de Colmar 68000 le 20 Avril 2007 • N° intracommunautaire FR59494469091

* « L'autorisation administrative ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient » • Article 8 • Loi 83- 629 du 12/07/1983 réglementant les activités privées de Sécurité.